

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 570

présenté par
M. Pont

ARTICLE 1ER SEPTIES

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« des difficultés de réunion des »,

les mots :

« de la difficulté de réunir les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.